

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

OPTIMISER LA PROTECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS  
ATTEINTS DE CANCERS, DE MALADIES GRAVES ET DE HANDICAPS - (N° 277)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS45

présenté par  
M. Thiébaud, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« délégation de service public »

les mots :

« concession de services ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.